



Les campus connectés

1. Etat des lieux

Dans le cadre d'une expérimentation initiée en 2019, 13 campus connectés ont été labellisés par le ministère¹. Pour cette première année universitaire, ils ont accueilli près de 150 étudiants inscrits dans des formations à distance² et accompagnés par des tuteurs. Le succès de ces tiers-lieux expérimentaux et l'intérêt des collectivités territoriales pour le dispositif ont justifié de lancer en février 2020 un nouvel appel à projets doté d'une enveloppe prévisionnelle de 25 M€ dans le cadre du programme d'investissements d'avenir³ afin de disposer, au plus tard en 2022, d'une centaine de campus connectés. Dans le cadre de la première vague de sélection - qui fait intervenir un comité international présidé par le recteur Khaled Bouabdallah - 25 projets ont été retenus dont les porteurs territoriaux et les universités partenaires bénéficieront d'un financement maximum de 300 k€ en cinq ans. Au total, compte tenu des lieux labellisés dès 2019 par le ministère, 33 campus connectés seront opérationnels à la rentrée universitaire de 2020, dans 11 régions, voir la carte ci-dessous.



¹ Ces campus se trouvent à Nevers, Saint-Brieuc, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Raphaël, Privas, Cahors, Le Vigan, Carcassonne, Bar-le-Duc, Chaumont, Lons-le-Saunier et Autun.. Ils ont bénéficié en 2019 d'une subvention d'amorçage de 50 k€ allouées sur le budget du ministère (programme 150).

² Formations universitaires (licences et masters, DU, DAEU), BTS dispensés par le CNED.

³ Action « Territoires d'innovation pédagogique » du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche » (PIA 3). Sur cette action sont également financés des projets en faveur de l'éducation et de l'enseignement supérieur : dispositifs territoriaux d'orientation, Moocs, projets sur la formation des enseignants, campus des métiers et des qualifications, campus d'excellence, recherche en éducation...

2. Problématique(s)

Il s'agit de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes. Porté par une collectivité territoriale et une université partenaire, en lien avec le rectorat et les acteurs locaux de l'éducation, le campus connecté se positionne comme un véritable tiers-lieu de l'enseignement supérieur, innovant et collaboratif, offrant à tout apprenant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite. Ces tiers-lieux de l'enseignement supérieur ont vocation à être des vecteurs du lien social des apprenants situés dans les territoires enclavés. Ils permettent de dépasser les difficultés de mobilité auxquels les étudiants peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire. Ces tiers-lieux doivent s'articuler dans la mesure du possible avec d'autres initiatives en faveur des territoires, notamment l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoires » porté par le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » de l'Agence nationale de cohésion des territoires ou l'appel à projets relatif aux établissements de services piloté par la Direction générale de l'enseignement scolaire.

3. Perspectives / plan d'action

Deux prochaines vagues de l'AAP auront lieu en octobre et décembre pour que l'objectif d'une centaine de campus connectés soit atteint dès 2021, dont un tiers en zone rurale conformément à l'agenda rural. A terme, environ 5000 étudiants et apprenants en FTLV bénéficieront du dispositif. Les campus connectés sélectionnés feront l'objet d'un suivi annuel coordonné par la CDC, en lien avec le SGPI et la DGESEP. Les conditions de leur pérennisation à l'issue des 5 années de financement PIA fait partie des attendus du cahier des charges. La réflexion des porteurs sur le sujet devra cependant être accompagnée. En cohérence avec le fait que la formation à distance, dans ses différentes modalités synchrone ou asynchrone, soit au cœur du dispositif, les examens à distance devront être développés, en lien avec les universités d'inscription des étudiants des campus. Le partenariat avec les universités de proximité doit être approfondi, afin de conforter la dimension inclusive du dispositif, conçu également comme un « tremplin » vers les universités des territoires. Dès lors que tous les campus connectés auront été sélectionnés se posera la question de leur donner une visibilité dans Parcoursup⁴. Il faudra s'interroger sur la place du dispositif dans les services du MESRI.

⁴ A ce stade, les étudiants des campus connectés sont repérés au cours de la phase complémentaire, en lien avec les SAIO et les CAES.